



Municipalité du Canton de Low
4A, chemin d'Amour
Canton de Low (Québec) J0X 2C0

Tél. : 819 422-3528
Télec. : 819 422-3796
www.lowquebec.ca

AVIS PUBLIC
EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSignée, QUE :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION -
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT PORTANT LE NUMÉRO 04-93

Aux personnes intéressées par un projet de modification intitulé projet de règlement 2026-xxx
- Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 04-93 « règlement de lotissement »
- Normes relatives aux lotissements sur les îles.

La Municipalité du canton de Low a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 6 juillet 2026, le projet de règlement (2026-xxx) - Pour amender le règlement d'urbanisme portant le numéro 04-93 « Règlement de lotissement » - Normes relatives aux lotissement sur les îles.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 3 août 2026 à 19 h, à la salle Héritage, sis au 4C, chemin d'Amour, Low, Québec, J0X 2C0.

Conformément aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme du Québec (L.R.Q., c. A-19.1, article 125 et suivants), la Municipalité du canton de Low tient cette assemblée publique de consultation pour expliquer le projet et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement (2026-xxx) a pour but de modifier les dispositions relatives aux lotissements sur les îles aux fins de permettre le lotissement sur les îles.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, sis au 4A, chemin d'Amour, Low, Québec, J0X 2C0 durant les heures normales d'ouverture de bureau soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et ce, du lundi au vendredi, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse: www.lowquebec.ca.

FAIT à Low, ce quinzième jour du mois de juillet 2026.

Myrian Nadon
Directrice générale et Greffière-trésorière